



# **Déclaration Liminaire CGT FIP Comité Social d'Administration Local DDFIP MARNE du 20 janvier 2023**

Monsieur le Président,

Ce premier Comité Social d'Administration Local s'ouvre dans un contexte de crises inédites :

- crise sanitaire avec un système de santé qui est à terre du fait des politiques régressives menées depuis plus de 20 ans ;
- crise énergétique avec une explosion des prix et une perte d'autonomie énergétique suite à la privatisation de EDF et GDF ;
- crise économique avec les salaires qui stagnent et l'inflation qui galope ;
- crise démocratique avec un gouvernement qui a utilisé pas moins de 10 fois l'article 49.3.

Et comme si cela ne suffisait pas, en présentant sa réforme reposant sur le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, le gouvernement va provoquer une crise sociale d'ampleur.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraite par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales FO, CGT, CFDT, FSU, UNSA, CFE/CGC, CFTC et Solidaires n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors.

Jamais le gouvernement, arc-bouté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement.

Le gouvernement a donc choisi la voie du conflit par la grève et les manifestations.

En 2021, le système de retraite a dégagé un excédent de 900 millions d'euros, portant le total du surplus à 3,2 milliards ! Même le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) prévoit qu'en 2030 le système de retraite sera toujours à l'équilibre.

Il a été établi qu'en 2022 les exonérations de cotisations sociales alimentant la Sécurité Sociale (donc les caisses de retraite) et qui ne sont pas reversées par le patronat en France ont atteint 65,6 milliards en 2022 !

Ces 65,6 milliards sont à mettre en rapport avec les 80,1 milliards d'euros versés aux actionnaires par les 40 entreprises les plus riches de France en 2022 ! On alimente les actionnaires avec le pillage de la Sécurité Sociale et on exige de nous faire payer la note en travaillant 2 années supplémentaires !

Hier, jeudi 19 janvier, partout sur le territoire plus de deux millions de personnes se sont mobilisées dans les manifestations.

Dans la Marne, les agents de la DDFIP n'en sont pas en reste. Elles et ils étaient nombreux dans les différents rassemblements organisés.

Les agents de la DDFIP se sont fortement mobilisés à hauteur de 42 %. Un très bon taux de grévistes qui est au-dessus de 7 points de la moyenne nationale.

Elles et ils se sont mobilisés contre l'ensemble des réformes en cours (réformes fonction publique, DGFIP, à la DDFIP organisation du travail et surcharge... etc) et pas uniquement contre la réforme des retraites et pour dénoncer leurs mauvaises conditions de travail.

C'est dans ce contexte de crise sociale que se tient aujourd'hui le 1er Comité Social d'Administration (CSAL) de la Marne avec pour ordre du jour la déclinaison des suppressions d'emplois à la DDFIP de la Marne pour 2023.

Il s'agit plus précisément de la 2<sup>e</sup> convocation du CSAL suite au boycott unanime de la 1<sup>ère</sup> convocation par les organisations syndicales représentatives de la DDFIP.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la CGT tient à évoquer très rapidement deux points :

- les élections professionnelles ;
- le règlement intérieur de cette nouvelle instance.

Comme vous le savez Monsieur le Directeur, des élections professionnelles se sont tenues le 8 décembre 2022 dans toute la fonction publique et du 1<sup>er</sup> au 8 décembre pour les administrations dans lesquelles les agents étaient appelés à voter par voie électronique.

Certaines organisations syndicales dont la CGT condamnent fermement le choix du vote électronique dans les administrations où il a été mis en place.

Dès le premier jour de l'ouverture du scrutin, et même avant, les problèmes se sont multipliés dans de nombreux secteurs de la Fonction publique dont la DGFIP.

Impossibilité durant de longues séquences d'accéder aux espaces pour voter, serveurs incapables de répondre aux exigences d'une telle consultation, complexité décourageante pour participer aux différents scrutins comptent parmi les dysfonctionnements les plus souvent rencontrés sans oublier le bug du site ENSAP mardi 6 décembre.

Pour des centaines de milliers d'agentes et d'agents des trois versants de la fonction publique, l'exercice de la démocratie sociale s'apparente à un parcours du combattant.

Le gouvernement, avec un grand nombre d'employeurs publics, a décidé de généraliser le vote électronique pour la désignation des représentants des personnels, sans se soucier de la capacité de l'administration à l'organiser selon cette modalité. En outre, les premiers jours de vote par Internet montrent que les prestataires privés auxquels il a été recouru ne

sont pas non plus capables d'assumer une telle contrainte réglementaire de manière satisfaisante.

C'est bien au gouvernement et aux employeurs publics qu'incombe la responsabilité de cette situation d'un vote laborieux ou empêché pour de nombreux agents et de la gabegie de moyens publics que ces choix entraînent. Il y aura des leçons à tirer sur bien des plans de ce gâchis intolérable.

Malgré une baisse de la participation due notamment aux dysfonctionnements constatés, de nombreuses et nombreux agents ont voté avec des taux de participation remarquables.

Au CSA Ministériel, on enregistre quand même un taux de participation de 67,94 %, à la DGFIP un taux de 70,27 % et à la DDFIP de la Marne un taux de 75,83 %, ce qui rend légitime la représentativité des élus.

Dans un contexte où nos responsables politiques et hiérarchiques prônent l'individualisme à outrance, conduisant à la casse des garanties collectives, des milliers d'agents ont voté pour la CGT en plaçant notre organisation syndicale 2<sup>e</sup> au ministère et à la DGFIP et 1<sup>ère</sup> dans l'ensemble de la fonction publique.

En votant CGT, les agents ont fait le choix de rappeler leur opposition à l'ensemble des mesures de régressions sociales et réaffirmer collectivement que d'autres choix sont possibles !

L'autre point que nous souhaitons évoquer est le règlement intérieur de cette nouvelle instance qu'est le Comité Social d'Administration Local ou plutôt l'absence de règlement intérieur.

Vous nous proposez de réunir aujourd'hui le CSAL alors que le règlement intérieur type ne sera présenté et soumis à concertation en Conseil Supérieur de la Fonction Publique que le 30 janvier 2023.

Malgré les affirmations de la DGAFP, la CGT conteste toute légitimité à la réunion d'aujourd'hui et aux décisions qui pourraient y être prises.

La fonction publique nous a habitués à changer les règles en cours de partie, mais c'est bien la 1<sup>ère</sup> fois qu'une instance se déroule en dehors de tout cadre légal.

C'est vrai qu'avec un décret publié le 20 novembre 2020, il n'était pas facile d'anticiper la situation !!!

Mais, il faut formaliser au plus vite la curée sur les emplois publics au ministère, à la DGFIP et à la DDFIP de la Marne.

Ce qui nous ramène à l'ordre du jour de l'instance pour laquelle nous sommes convoqués : les suppressions d'emplois à la DDFIP de la Marne pour 2023.

Les gouvernements successifs ont toujours considéré la DGFIP comme un réservoir d'emplois à supprimer : plus de 26 000 depuis 2010, près de 50 000 depuis 2002.

Alors quand le ministre et la DG se félicitent de n'avoir que 850 suppressions supplémentaires d'emplois à la DGFIP, s'agit-il d'une touche d'humour, tout à fait

déplacée, ou bien d'une vraie provocation ? D'autant que, moins nous sommes nombreux, et plus une suppression d'emploi fait mal !

C'est montrer bien peu de considération envers les collègues et envers ce que devraient être nos missions de service public.

Faudrait-il applaudir lorsque la DG estime unilatéralement à « uniquement » 2 000 emplois temps plein (ETP) les gains de productivité liés à la suppression de la TH sur les résidences principales, à la suppression de la contribution à l'audiovisuel public, au recours à l'intelligence artificielle, au NRP, au zéro cash, à l'API management, à la GMBI, au E-enregistrement, au Foncier innovant ?...

S'il nous était simplement donné les moyens de réaliser pleinement toutes nos missions, il n'y aurait plus besoin de recourir à tous les cabinets privés de conseil qui « se payent sur la bête », d'externaliser des missions comme le paiement en cash auprès des buralistes, ou encore d'embaucher des contractuels précaires en lieu et place de fonctionnaires assermentés !

Un des chemins empruntés par la DG reste la remise en cause de tout notre réseau de proximité de pleine compétence, avec, entre autres nouvelles idées, un recentrage sur les services à compétence nationale et les directions nationales et spécialisées, engendrant 1 352 suppressions d'emplois qui frappent toutes les directions départementales et régionales !

Quant à la démétropolisation, elle a entraîné la relocalisation de 618 emplois, sans mission de service direct à la population locale.

Une fois encore ce sont les catégories B et C qui paient le plus lourd tribut, puisqu'elles supportent respectivement 24,5 % et 70 % des suppressions d'emplois.

Choix que nous aurions pu comprendre si la contrepartie était de transformer ces emplois de catégorie C en B et de B en A, et donc améliorer les carrières et les rémunérations des collègues.

Force est de constater que ce n'est pas cette logique qui a été retenue par nos gouvernants et la DG.

Depuis des années, la DGFIP absorbe la grande majorité des suppressions d'emplois, les services sont exsangues, les collègues en souffrance, les usagers et contribuables à bout de nerfs...

La preuve en est avec les actes de violence, d'incivilités qui augmentent dans nos centres des finances publiques ou auprès de nos collègues nomades qui sont sur le terrain, dont le drame survenu le 21 novembre 2022 à Bullecourt dans le Pas-de-Calais avec l'assassinat de notre collègue Ludovic MONTUELLE et la séquestration de la vérificatrice qui l'accompagnait en opération, ou plus récemment le 21 décembre 2022 dans le centre des finances publiques de Paris 9<sup>e</sup> UZES où un agent du SIP a été victime de coups de poing et de pied au visage et au corps.

D'ailleurs sur ces questions de violence, vous organisez, Monsieur le Directeur, un moment d'échanges vendredi 27 janvier à Epernay avec l'ensemble des agents du contrôle fiscal de la DDFIP de la Marne en y associant huissiers et agents du PRS.

La CGT approuve cette démarche. Pour nous elle va dans le bon sens, mais elle n'est pas suffisante.

Nous espérons que ces moments d'échanges vont se reproduire avec les agents d'autres services comme notamment les services d'accueil, mais pas uniquement.

Sans oublier qu'il s'agit de problématiques de santé, sécurité et de conditions de travail et dont la CGT espère que ce sujet fera l'objet de l'ordre du jour d'un prochain CHSCT... Euh que dis-je ? Nos supers têtes pensantes ont décidé de les supprimer alors qu'on voit bien qu'ils avaient toute leur utilité.

Donc nous vous demandons que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'une Formation Spécialisée et éventuellement de groupes de travail en amont et qu'à l'issue de ces différents moments d'échanges (avec les agents, FS, groupes de travail...), vous concrétiserez des propositions.

Pour revenir aux suppressions d'emplois, cette année encore, 19 emplois vont être supprimés dans notre département hors emplois dans les services relocalisés.

Ce sont donc 314 emplois supprimés à la DDFIP de la Marne depuis 2010, soit plus de 30 % des effectifs du département. Après ce CSAL, il ne restera plus que 680 emplois de fonctionnaires à la DDFIP de la Marne (toujours hors services relocalisés) alors que nous étions 982 en 2010.

Il s'agit là d'un véritable plan social et la CGT le condamne fermement.

Depuis des années, les agents surcompensent ces suppressions par leur investissement, leur conscience professionnelle et leur attachement à rendre un service public de qualité.

Mais non satisfait d'en abuser, les agents sont remerciés par la détérioration de leurs conditions de travail, par la destruction de leurs droits et garanties, par la suppression de leur droit à être défendus en CAP locales et en dépouillant les CAP de plusieurs actes de gestion importants dans la vie des agents (mobilité, promotion...), par la privatisation de leurs missions (ex : « le zéro cash »), par le démantèlement du réseau existant (les précédentes fermetures de trésoreries avant NRP, fusions et restructurations de services dans le cadre du NRP ou hors NRP d'ailleurs,) ...etc.

Petite parenthèse mais néanmoins très importante : les documents de préparation fournis par la DG pour le CTR emplois de décembre 2022 et repris par la DDFIP pour le CSAL emplois de ce jour ont enfin le mérite d'être honnêtes sur la finalité du NRP : le NRP a permis d'économiser des emplois donc à en supprimer.

C'est ce que nous affirmons depuis le début : l'unique objectif du NRP est de supprimer des emplois, toujours plus... Par contre nous avons toujours contesté et nous continuons à contester qu'il permet des gains de productivité qui justifient des suppressions d'emplois.

La CGT Finances Publiques réaffirme qu'aucune suppression d'emploi n'est justifiée et que celles-ci mettent en grandes difficultés les agents.

Monsieur le directeur, ne comprenez-vous pas que les suppressions d'emplois incessantes fragilisent votre réseau, notre réseau ?

Avez-vous conscience qu'à chaque suppression d'emploi vous fragilisez délibérément un service, le travail d'un collectif et le travail de chacun ?

Avez-vous conscience que les conditions de vie au travail se dégradent, que vos agents tout grade confondu se sentent méprisés, qu'ils se sentent peu ou pas du tout accompagnés dans vos restructurations ? Qu'ils sont épuisés, à bout ? Qu'ils arrivent à remettre en cause leurs propres compétences ?

Avez-vous conscience que la charge de travail de chacun est continuellement en augmentation, que vos agents n'arrivent pas ou plus à se projeter ? Que d'année en année, nous finissons par perdre les compétences métiers, techniques, les savoirs de nos agents expérimentés, car il n'y a pas ou peu de relais entre les agents ?

Avez-vous conscience qu'à force de supprimer des emplois vous leur demandez de faire un choix entre un travail de qualité qui demande du temps ou bien de faire du rendement au détriment des usagers, des ordonnateurs... ?

Alors que la crise sanitaire a conforté la DGFIP et la DDFIP de la Marne dans son rôle majeur dans le fonctionnement de l'État, vous continuez de supprimer des emplois.

Adresser des messages de remerciements aux agents pour leur engagement au service de nos concitoyens est une chose, tenir compte de leurs difficultés en est une autre.

Pour la CGT Finances Publiques de la Marne les suppressions d'emplois à l'ordre du jour de ce CSAL sonnent comme une véritable provocation et sont indignes des attentes et des droits des citoyens. Elles sont aussi indignes des agents dont l'engagement et la conscience professionnelle ne suffisent plus à compenser le manque d'effectifs dans les services et le recrutement croissant d'emplois contractuels, constituant un préalable à la destruction du statut, n'est pas une solution !!!

Sur les services impactés par vos suppressions d'emplois :

Nous constatons que quasiment tous les types de services sont touchés tels que les services de direction, de gestion des comptes publics, de fiscalité personnelle et professionnelle ainsi que les services de contrôle fiscal.

Dans notre déclaration liminaire lue lors du CTL emplois de l'année dernière et en 2020, nous avons déjà attiré votre attention ainsi que celle de la direction sur les effectifs du contrôle fiscal, je cite :

« Malgré les observations du rapport de la cour des comptes paru en novembre 2019 sur la fraude aux prélèvements obligatoires, vous supprimez tout de même 4 emplois dans la sphère du contrôle fiscal.

*« La baisse des effectifs de la DGFIP, et plus particulièrement du nombre des vérificateurs (de 4 260 en 2013 à 3 812 en 2018) a conduit à une diminution du nombre de contrôles sur place, qui n'a pas été compensée par l'amélioration de leur efficacité, au moyen d'un développement suffisant de modes d'intervention plus légers ou d'une amélioration du ciblage.*

*Les montants notifiés et recouverts au titre du contrôle fiscal s'inscrivent dans une évolution à la baisse depuis plusieurs années, passant respectivement de 18 Md€ et 10,1 Md€ en 2013 à 16,2 Md€ et 8,7 Md€ en 2018. » »*

Et, contrairement à ce que le gouvernement espérait, le ciblage des contrôles grâce aux outils informatiques et au data-mining n'ont pas compensé cette baisse dicit cette même cour des comptes.

Cette année encore, 3 emplois du contrôle fiscal sont supprimés dans notre département !!!

Dans les SIE, vous supprimez une nouvelle fois des emplois alors que depuis des années ils sont surchargés de travail et la crise sanitaire, économique et sociale que nous avons subie et que nous subissons encore n'arrange pas les choses, bien au contraire.

Autres nouveautés qui touchent de plein fouet les SIE : les impôts et taxes anciennement gérés par la DGDDI qui sont transférés au fur et à mesure à la DGFIP, le Centre de Formalités des Entreprises pour les loueurs meublés, l'accompagnement des professionnels suite à la mise en place du Guichet de Formalités des Entreprises (« guichet Unique »).

Pour les SIP, le constat est le même que pour les SIE. Encore et toujours des suppressions d'emplois comme si la dématérialisation, les centres de contact ou la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution à l'audiovisuel public allaient réduire à zéro leurs missions quotidiennes telles que l'accueil des usagers (physique et téléphonique), la gestion et la mise à jour des dossiers, l'assiette de l'impôt, les réponses aux nombreuses sollicitations sur E-Contact et toutes les nouvelles tâches comme la délivrance d'attestation pour les chèques énergie, la gestion de l'indemnité carburant...etc.

D'ailleurs la CGT vous invite, Monsieur Fourquet, à vous rendre dans les SIP pour constater que les agents sont fortement occupés, qu'ils ne se tournent pas les pouces.

Comme vous le savez déjà Monsieur Fourquet, les agents du SIP de Reims, notamment, ont hâte de vous rencontrer. Elles et ils ont tellement de choses à vous dire.

Les services de direction ne sont pas non plus épargnés par les suppressions d'emplois. Bien au contraire, ces services (hors SLR) subissent 4 suppressions d'emplois.

Pourtant les agents de ces services sont fortement sollicités par les collègues du réseau et doivent sans cesse s'adapter aux évolutions législatives, métier ou autre.

Les agents des divisions métiers doivent apporter leur soutien technique aux différents services du réseau suite aux évolutions législatives et/ou réorganisations/restructurations sans oublier les services de la DODE qui sont eux-mêmes impactés par des réorganisations/restructurations... etc.

Alors Monsieur le Directeur, qu'avez-vous à répondre aux agents pour justifier ces suppressions d'emplois ? Quelles explications légitimes allez-vous pouvoir trouver ?

Il n'y en a pas. La seule réponse est qu'il faut supprimer des emplois et vous exécutez.

Pour la CGT, ces suppressions d'emplois, ainsi que celles des années précédentes, sont inacceptables et intolérables.

Monsieur le Directeur, quand la CGT Finances Publiques de la MARNE décide de boycotter une instance, ce n'est pas pour pratiquer la politique de la chaise vide ou parce que nous avons « piscine » ce jour... mais pour envoyer à la DG et à vous un signal fort :

- nous sommes en totale opposition avec vos projets ;
- nous estimons qu'il n'y a rien à négocier et surtout pas d'accompagnement possible.

En effet, Monsieur FOURQUET, pour la CGT Finances Publiques un dialogue social constructif ne se résume pas à un simple échange questions/réponses entre la direction et les Organisations Syndicales (OS) ou à une chambre d'enregistrement dans laquelle tout est décidé en amont et qu'aucune marge de manœuvre n'est possible.

Nous ne sommes pas vos portes-paroles ou relais auprès des agents.

La CGT n'a jamais été et ne sera jamais un alibi, elle n'accompagne pas la mise en œuvre des réformes libérales et régressives que vous imposez alors que les agents en exigent le retrait.

Nous n'acceptons pas et nous n'accepterons jamais le fait de liquider notre administration et nous continuerons à combattre par tous les moyens les orientations régressives que vous portez et qui conduisent à augmenter le chômage dans notre pays, à réduire l'accès et la qualité du service public, et à dégrader les conditions de travail des agents.

**Ce 1<sup>er</sup> Comité Social d'Administration Local de la DDFIP de la Marne (dont seul le nom de l'instance a changé, et certainement pas l'idéologie des sujets inscrits à l'ordre du jour des précédents CTL : restructurations, suppressions d'emplois qui quant à elles perdurent) a pour unique objectif la mise en œuvre de reculs des services publics de la DGFIP par la suppression d'emplois.**

**Il est donc inenvisageable d'être associés de quelque façon que ce soit à ces politiques de suppressions d'emplois et encore plus dans le contexte social actuel où les agents sont en lutte contre les réformes du gouvernement et de la DGFIP (retraites, restructurations tous azimuts, suppressions d'emplois à ne plus en finir... etc).**

**Ainsi, Monsieur le Directeur, vous l'aurez bien compris, la CGT Finances Publiques de la Marne ne participera pas à ce CSAL.**